

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Département des PYRÉNÉES-ORIENTALES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 COMMUNE DE FORMIGUERES

Date convocation 18/07/2019	Nombre de membres en exercice :	11
	Nombre de membres Présents :	6
Date Affichage 18/07/2019	Nombre de membres Absents :	5
	Nombre de procurations :	0
	Nombre de votants :	6

Séance du 26 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-six juillet à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOOS Philippe, Maire ;

Présents : BRILLIARD M., GOMES D., PERARNAUD C., POROLI F., DOUMERGUE F.

Absents excusés : VERGES B., MIRAN P., CICCARIELLO C

Absents : CHEVRIER C., LOPEZ MT

Objet de la Délibération

MODIFICATION LOYER REGIE MUNICIPALE DES SPORTS ET LOISIRS 2019

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 12 avril 2019, le loyer de la régie municipale des sports et loisirs a été fixé à 436 834,62 € HT.

Il rappelle également qu'une décision modificative a été prise sur le budget remontées mécaniques et commercial en date du 27 juin 2019 afin d'intégrer les montants relatifs aux grandes visites pour un montant de 115 000 € HT. Une nouvelle décision modificative sera prise pour l'acquisition d'un ventilateur jusque-là prêté pour un montant de 27 805,83 €. En conséquence, le loyer de la régie municipale des sports et loisirs pour 2019 doit être augmenté de ces sommes.

M. le Maire propose de fixer le nouveau montant du loyer de la Régie Municipale des Sports et Loisirs à 579 640,45 € HT

Ce loyer devra être payé avant le 31 décembre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

FIXE le loyer modifié 2019 de la Régie Municipale des Sports et Loisirs à 579 640,45 € hors taxes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formigüeres, le 30 juillet 2019



Le Maire

P. LOOS